



Communauté de Communes
Rhône - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.: 04 66 35 55 55 Fax : 04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.com
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

DELIBERATION N° 2021-58
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 27 mai 2021

Nombre de membres afférents au C.C :	37
Nombre de membres en exercices :	37
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	7
Date de la convocation :	20/05/2021
Date de l'affichage :	20/05/2021

Le 27 mai 2021 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Philippe GRAS, son Président.

Etaients présents outre Monsieur le Président : Madame FORTUNAT-DESCHAMPS Pascale et Messieurs AGNEL Thierry, BENEZECH Patrick, CERDA Freddy, CHAMBELLAND Michel, FOUCON Marc, LAURENT Jean-François et REY Jacky, Vice-présidents.

Mesdames DEBRIE Isabelle, DEUBEL Christiane, LECOMTE Carine, NECTOUX Agnès, ROURE Laurence, ROURESSOL Angélique, ROY Agnès et TABERNER REVERBEL Géraldine.

Messieurs BARLAGUET Christian, CHAMP Didier, CONRAZIER Daniel, COSTE Vincent, LEON Joffrey, LESSELINGUE Thomas, MAILLARD Pascal, ROCHE Gaëtan et RUY Adrien, Conseillers Communautaires.

Etaients absents ayant donné procuration : Madame BECHARD Yaëlle à Monsieur BENEZECH Patrick, Madame BRUGUIER Alexandra à Monsieur MAILLARD Pascal, Madame HUBERT Emelyne à Monsieur CERDA Freddy, Madame MIRANDE Brigitte à Madame FORTUNAT-DESCHAMPS Pascale, Madame PRADEILLE Magali à Monsieur REY Jacky, Monsieur POBO Angel à Madame ROURESSOL Angélique et Monsieur ROUSSEAU Antoine à Madame DEUBEL Christiane.

Etaients absents : Mesdames CHALEYSSIN Pilar et PERETTI DANGLADE Nathalie et Messieurs BARRAL Philippe et BONNET Maryan.

Secrétaire : Madame ROY Agnès

Objet : Horaires d'été en déchetteries : révision du règlement intérieur

Monsieur le Président explique qu'à l'approche de la période estivale et des fortes chaleurs qui l'accompagne, il est proposé d'instaurer des horaires d'été en déchetteries.

Ceux-ci concerneraient, pour l'année 2021, la période allant du 12 juillet au 21 août. La plage d'ouverture des déchetteries s'étendrait de 7h à 14h en ouverture continue.



Monsieur le Président précise que ces horaires permettront ainsi aux artisans et services municipaux, dont les horaires sont généralement semblables, de pouvoir venir vider leurs déchets en début ou fin d'activité.

Monsieur le Président ajoute qu'il est par ailleurs nécessaire d'actualiser le règlement intérieur pour prendre en compte la mise en place de ces horaires d'été et actualiser certaines informations qui ne sont plus à jour (articles 1, 2, 3 et 9).

Monsieur MAILLARD fait remarquer qu'il serait judicieux de faire apparaître les radiographies dans la liste des déchets acceptés puisque la modification stipule qu'ils ne sont désormais plus interdits en déchetteries.

Monsieur le Président accepte cet amendement et propose au conseil d'autoriser l'application des horaires d'été en déchetteries et de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2021,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise l'application des horaires d'été en déchetteries et,

Approuve la mise à jour du règlement intérieur en conséquence.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Philippe GRAS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20210527-2021-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

